



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN



EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°41

DATE DE LA CONVOCATION 04/07/2020	L'an deux mille vingt Le neuf juillet à dix huit heures et quarante cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 04/07/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 11 Absent(s) : 0 Votants : 11	<u>Etaient présents</u> : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER – Olivier FLIGNY – Sylvain GUICHARD – Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT <u>Absent représenté</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur José MATIAS CARVALHO DE MOURA Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°41 OBJET : Devis des archives de la commune	<p>Monsieur le maire informe le conseil municipal qu’aucun fichier des archives de la commune n’est présent en mairie. Après plusieurs recherches et contacts téléphonique avec le service des archives départementales il semblerait que le dernier état remonte à 2008.</p> <p>Didier GABRIEL, ancien maire contacté à ce sujet confirme que rien n’a en effet été fait depuis 2008.</p> <p>Monsieur le maire informe le conseil municipal que le recollement des archives est une obligation légale et est de la responsabilité juridique du Maire. Même si le maire est ré élu, ce qui était le cas sur plusieurs mandats avec Didier GABRIEL, un procès-verbal de recollement aurait du être fait, ce qui n’a pas été le cas.</p> <p>Dans la salle des associations de la mairie des archives scolaires et communale ont été entreposées dans des cartons et tiroirs sans aucun classement.</p> <p>Dans le local a archives (prolongement du bureau du maire) des boites identifiées, parfois ancienne, comme des factures de 1991, et des documents non classés se trouvent sur les étagères.</p> <p>M. le maire a sollicité, sur avis des archives départementales, le CIG de Versailles</p>

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

afin de réaliser un diagnostic des archives communales, le rendez vous à eu lieu le 24/06/2020 avec une archiviste.

L'archiviste a conseillé avant une éventuelle intervention de faire un pré classement afin de faciliter le travail et l'établissement du procès-verbal, tableau de synthèse et procès-verbaux de destruction.

L'ancien maire, sollicité s'est rendu en mairie accompagné de son ancien 1^{er} adjoint le 06/07/2020 et conformément aux instructions que M. le maire lui a donné a effectué un classement physique des archives en séparant celle de la commune, par catégorie (urbanisme, travaux, élections, ...) et celle de l'école.

Une fois qu'un archiviste sera intervenu dans la commune (24 jours de travail), un procès verbal de recollement sera établi et il sera signé par l'ancien maire DIDIER GABRIEL pour valoir décharge et le nouveau maire Ludovic BAZOT pour valoir prise en charge. Ce PV doit être réalisé au plus tard le 26/05/2021.

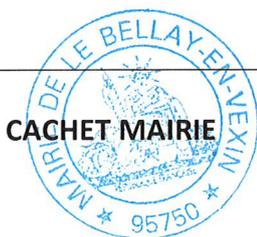
Le montant du devis établi par le GIG est de **5 952 euros en un seul exercice**, si ce dernier est réalisé sur deux exercices le montant serait de 2480 euros en 2020 et 3472 en 2021, puis par la suite un travail d'archive aura lieu tous les deux ans afin de faire des procès-verbaux de recollement « intermédiaires » pour que dans six ans un procès-verbal de recollement récapitulatif soit fait conformément aux dispositions réglementaires.

Le CIG informe que les tarifs étant votés au Conseil d'Administration, ces derniers sont susceptibles d'évoluer.

Le CIG est donc dans l'impossibilité de donner un tarif fixe mais considérant la taille de la commune et la production, estime une maintenance tout les deux ans, d'environ trois jours, pour un coût d'environ 800 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Adopte à l'unanimité le montant du devis proposé par le CIG et décide que les archives seront réalisées sur l'exercice 2020.



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 10 juillet 2020

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

